

Plaidoyer pour l'investissement (2e partie)

Il faut appuyer l'investissement en régions éloignées pour favoriser leur autonomie et leur prospérité

Luc Godbout
Collaboration spéciale
ANALYSE

Hier, la première partie de ce plaidoyer pour l'investissement a montré la nécessité de corriger le déficit d'investissements au Québec pour accroître la productivité.

Si l'investissement des entreprises dans leurs équipements est bon pour le Québec en général, il s'avère une condition nécessaire, mais non suffisante, pour que les régions surmontent les handicaps auxquels elles sont confrontées comme : l'éloignement des marchés, les difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et l'exode des jeunes.

La semaine dernière, mes collègues (Robert Gagné (HEC) et Guy Lacroix (U. Laval)) du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et moi rendions public notre rapport demandé par la ministre des Finances sur les meilleures orientations à suivre compte tenu des principaux enjeux et défis économiques des régions.

La conclusion principale a été de ne pas remettre en cause le principe même de l'aide fiscale régionale, tout en soulignant que la meilleure façon de soutenir les entreprises concernées avec une vision d'avenir consiste à les inciter directement à accroître leur productivité, en les aidant à investir dans leurs équipements.

Le choix d'aider l'investissement se fonde sur la révélation la plus troublante de ce rapport qui concerne la productivité dans le secteur manufacturier. Entre 1998 et 2005, la productivité manufacturière par emploi n'a pratiquement pas augmenté dans les régions ressources, une maigre augmentation totale de 1 % en sept ans, alors que dans le reste du Québec, la hausse totale de la productivité manufacturière par emploi bondissait de près de 22 %.

Aucune surprise alors à savoir que le Groupe de travail a constaté que l'investissement par habitant était significativement plus faible en régions ressources que dans les autres régions du Québec.

L'aide fiscale actuelle aux régions ressources, calculée en fonction des emplois, ne comporte en fait aucune obligation de résultat, quant aux gestes à poser afin de renforcer l'entreprise. Pire, l'aide actuelle peut même avoir comme effet pervers de fausser le calcul économique faisant en sorte que des entreprises préfèrent embaucher plutôt qu'investir dans de meilleurs équipements. En effet, il n'y a aucune garantie quant à l'affectation par les entreprises de l'aide fiscale à des gains de productivité.

Pour corriger cela, le Groupe de travail a proposé de remplacer la détermination de l'aide en fonction des emplois par les investissements. En agissant directement sur les investissements, la ministre des Finances atteindrait trois cibles à la fois.

La première cible serait la concurrence fiscale entre les régions. Il s'agit de la principale critique de l'aide actuelle voulant que la valeur du crédit d'impôt puisse être transformée en

baisse de prix, sans que les entreprises bénéficiaires investissent. En liant l'aide à l'investissement, ça ne serait plus le cas. Après avoir investi, une entreprise bénéficiaire pourrait effectivement vendre moins cher, parce qu'elle serait devenue plus productive, ce qui est en fait l'effet recherché.

La deuxième cible concernerait la dépendance que peut créer l'aide actuelle auprès des entreprises bénéficiaires. Une question apparaît rapidement, si l'aide actuelle devait se poursuivre, pendant combien de temps doit-on soutenir une entreprise pour un même emploi créé?

Prenons le cas d'une entreprise qui, dès 2001, crée trois emplois au salaire moyen de 30 000 \$ indexé au rythme annuel de 4 %. Au terme du crédit d'impôt en décembre 2009, l'entreprise aura été aidée pendant neuf ans pour avoir créé des emplois en 2001. L'aide totale reçue par cette entreprise s'élèverait à plus de 100 000 \$ pour chaque emploi qu'elle aurait créé. Avec ce type d'aide en fonction de la création d'emplois, le calcul même de l'aide conduit à des absurdités, au fur et à mesure que l'aide est prolongée. Le plus nuisible dans la détermination de l'aide fiscale actuelle est qu'elle ne conduit pas à l'autonomie des entreprises bénéficiaires, bien au contraire.

En basant l'aide fiscale sur les investissements, une telle dépendance ne serait plus possible. L'aide serait versée à l'entreprise bénéficiaire dans l'année de ses investissements. Par la suite, elle aurait dans son usine, le nouvel équipement, source d'efficacité et de productivité pour plusieurs années.

La troisième cible serait le volume même des investissements. En aidant l'ensemble du secteur manufacturier en région avec un crédit au taux de 40 % des investissements en machines dans la zone la plus éloignée et au taux de 20 % dans la zone intermédiaire, le gouvernement enverrait un signal très fort pour stimuler l'investissement.

L'investissement des entreprises est un problème majeur. En conséquence, l'aide à l'investissement proposée est significative et elle ne constitue pas une autre « mesurette » qui aurait eu pour effet de saupoudrer l'aide fiscale. Par exemple, une entreprise admissible au taux de 40 % qui ferait l'acquisition d'une machine de 2,5 millions \$ recevrait 1 million \$ en aide fiscale. Nul doute qu'une aide d'une telle ampleur augmenterait la rentabilité de nombreux projets d'investissement.

En agissant de la sorte, le Québec prendrait le problème à sa source en incitant les entreprises des régions à investir davantage, afin de devenir plus productives, seule manière de compenser leurs handicaps et qu'à terme elles deviennent plus autonomes.

Globalement, sachant que notre bassin de la population âgée de 15 à 64 ans est appelé à décroître, toute augmentation du niveau de vie au Québec passe inexorablement par une accélération de la productivité. Compte tenu du déficit d'investissements au Québec, l'aide fiscale à l'investissement serait non seulement bonne pour les régions éloignées, mais également pour tout le Québec, si cette proposition devait s'étendre à l'ensemble du territoire.

Pour avoir plus de prospérité, l'investissement doit être au centre des priorités gouvernementales. Qu'attend-on pour agir?

Luc Godbout est professeur à la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke

Journal La Tribune, 18 février 2008